

SIMC MISES À JOUR DU GROUPE DE TRAVAIL COVID-19



Syndicat international des marins canadiens Mise à jour du groupe de travail COVID-19 Le 4 octobre 2021

Groupe de travail COVID-19 du SIMC

Président : Josh Sanders, vice-président, Grands Lacs et côte Ouest
Membres : Charles Aubry, vice-président, Saint-Laurent et côte Est
Chris Given, directeur des relations gouvernementales
Paul Macdonald, représentant du QG (Thorold)
Philippe Marchand, représentant du QG (Québec)

Voici la plus récente mise à jour du groupe de travail COVID-19 du SIMC. Le groupe de travail du SIMC s'est réuni régulièrement depuis le début de la pandémie en mars 2020. Pour mieux naviguer la « deuxième vague » de la pandémie et faire face à certains cas de désinformation partagés par les compagnies, le groupe de travail a décidé de communiquer avec les membres du SIMC lorsque nécessaire pour les tenir au courant des toutes dernières informations et établir une ligne de communication directe avec eux afin que le Syndicat puisse leur présenter notre avis et nos opinions sur des sujets préoccupants tels que les congés à terre, les protocoles à bord des navires et ainsi de suite.

I. Présentation

En date du 28 septembre 2021, la situation au Canada était la suivante :

- 1 615 859 cas au total
- 44 777 cas actifs
- 27 754 décès

Dans son dernier rapport hebdomadaire épidémiologique sur la COVID-19, l'Agence de la santé publique du Canada (ASPC) a noté que dans les 7 jours précédant le 28 septembre 2021 le nombre de cas était à nouveau en hausse dans tout le pays. Le système de santé de l'Alberta a été submergé au cours des dernières semaines, les chiffres continuant d'augmenter alors que la province a signalé plus de 11 000 cas cette semaine. L'Ontario et le Québec ont signalé 4 239 et 4 640 cas respectivement, tandis que la Colombie-Britannique a signalé 5 254 cas cette semaine. Les provinces maritimes ont signalé un total de 863 cas. La bonne nouvelle, c'est que les personnes vaccinées sont moins susceptibles de contracter le virus, et que si elles le contractent, elles ont beaucoup moins de risques de souffrir de complications ou d'être hospitalisées.

Syndicat international des marins canadiens
200 – 1333, rue St-Jacques, Montréal (Québec) H3C 4K2
T. 514 931-7859 F. 514 931-3667

SIMC MISES À JOUR DU GROUPE DE TRAVAIL COVID-19



Le rapport a souligné que :

- La majorité des cas sont encore observés dans les tranches d'âge des 20-29 ans et des moins de 19 ans, représentant 39,5 % des cas.
- Chez les personnes vaccinées :
 - o Parmi les 21,3 millions de personnes partiellement vaccinées, 41 562 (0,19 %) ont reçu un diagnostic de COVID-19;
 - o Parmi les 19,4 millions de personnes qui sont complètement vaccinées, 24 717 (0,13 %) ont reçu un diagnostic de COVID-19.
- Les personnes de plus de 80 ans sont plus susceptibles de présenter des symptômes plus graves et enregistrent le taux d'hospitalisation le plus élevé par tranche d'âge, soit 25,4 % .

Le SIMC exhorte tous ses membres de se faire vacciner le plus tôt possible, si ce n'est pas déjà fait. Le gouvernement du Canada a récemment annoncé que la vaccination serait obligatoire pour tous les travailleurs sous réglementation fédérale, ce qui inclurait les marins canadiens. Cela signifierait que pour continuer à travailler, tous les membres du SIMC devront être vaccinés d'ici le 31 octobre 2021. Votre syndicat attend toujours que les lignes directrices et les détails complets soient publiés par le gouvernement fédéral et Transports Canada. Une fois les directives complètes publiées, nous partagerons ces informations et ce qu'elles impliquent avec nos membres. Sur la base des renseignements publiés jusqu'à présent, il y aura très peu d'exemptions de vaccination, ce qui signifie que vous devrez presque certainement être vacciné pour pouvoir continuer à travailler.

À cet effet, nous souhaitons rappeler à nos membres que tous les vaccins se sont révélés efficaces pour prévenir la COVID-19 et donneront à votre corps la capacité de combattre les symptômes graves si vous deviez contracter le virus. Toutes les ressources réputées et les données scientifiques disponibles montrent que tous les vaccins contre la COVID-19 sont extrêmement efficaces et sécuritaires. Les vaccins Pfizer et Moderna ont tous deux reçu l'approbation complète de Santé Canada. Nous encourageons les membres hésitants à se rendre sur le site Web de Santé Canada et à consulter les statistiques concernant le fait de contracter la COVID lorsqu'ils sont vaccinés. Ces chiffres prouvent que le vaccin contre la COVID-19 est sûr et efficace.

Obtention d'une preuve de vaccination

Les membres doivent communiquer avec leur autorité de santé publique locale pour obtenir de plus amples renseignements sur l'obtention de leur preuve de vaccination s'ils ont reçu leur vaccin à l'extérieur de la province. Votre autorité locale de santé publique pourra mettre à jour votre dossier provincial afin d'obtenir un reçu de « preuve de vaccination ». Ces reçus peuvent prendre différentes formes (papier en Ontario, application au Québec, etc.).

Syndicat international des marins canadiens
200 – 1333, rue St-Jacques, Montréal (Québec) H3C 4K2
T. 514 931-7859 F. 514 931-3667

SIMC MISES À JOUR DU GROUPE DE TRAVAIL COVID-19



Vous trouverez ci-dessous des liens sur la façon d'obtenir une preuve de vaccination dans chaque province. Celle-ci sera fournie aux membres sur demande :

Nouvelle-Écosse : <https://novascotia.ca/coronavirus/vaccine/#proof-of-vaccination>

Î.-P.-É. : <https://www.princeedwardisland.ca/en/information/health-and-wellness/covid-19-immunization-record>

Nouveau-Brunswick : <https://www2.gnb.ca/content/gnb/en/corporate/promo/covid-19/nb-vaccine.html#9>

Québec : <https://www.quebec.ca/en/health/health-issues/a-z/2019-coronavirus/progress-of-the-covid-19-vaccination/covid-19-vaccination-passport>

Ontario : <https://covid-19.ontario.ca/proof-covid-19-vaccination#get-your-proof-of-vaccination-online>,
https://health.gov.on.ca/en/pro/programs/publichealth/coronavirus/docs/vaccine/COVID-19_guidance_for_individuals_vaccinated_outside_of_ontario.pdf

Manitoba : <https://www.manitobavaccine.ca/answers/will-there-be-a-vaccine-passport-or-proof-of-immunity-document/>

Saskatchewan : <https://www.saskatchewan.ca/government/health-care-administration-and-provider-resources/treatment-procedures-and-guidelines/emerging-public-health-issues/2019-novel-coronavirus/covid-19-vaccine/proof-of-vaccination>

Alberta : <https://www.albertahealthservices.ca/topics/Page17351.aspx>

C.-B. : <https://www2.gov.bc.ca/gov/content/covid-19/vaccine/proof>

T.-N.-L. : <https://www.nthssa.ca/en/services/coronavirus-disease-covid-19/updates/covid-19-vaccination-record-requests>

Yukon : <https://yukon.ca/en/vaccine-proof>

Nunavut : <https://www.gov.nu.ca/health/information/covid-19-vaccination>

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les différents vaccins, leur fonctionnement et leur sécurité, nous avons compilé les liens ci-dessous pour vous aider à y voir plus clair :

- Vidéo : [Pourquoi vous ne pouvez pas comparer les vaccins](#)
- Vidéo : [Vaccins ARNm expliqués](#)
- Fiche d'information : [Vaccin Pfizer-BioNTech](#)
- Fiche d'information : [Vaccin Moderna](#)
- Fiche d'information : [Vaccin AstraZeneca](#)
- Fiche d'information : [Vaccin Janssen \(J&J\)](#)

Liens :

<https://health-infobase.canada.ca/covid-19/epidemiological-summary-covid-19-cases.html>

SIMC MISES À JOUR DU GROUPE DE TRAVAIL COVID-19



<https://www.canada.ca/en/treasury-board-secretariat/news/2021/08/government-of-canada-to-require-vaccination-of-federal-workforce-and-federally-regulated-transportation-sector.html>

II. Le rôle du SIMC dans d'autres groupes qui se penchent sur la question de la COVID-19

Votre syndicat participe à toutes les discussions de haut niveau concernant le secteur maritime et Transports Canada, et communique régulièrement avec toutes les compagnies et les délégués syndicaux pour s'assurer que les meilleures pratiques et les informations sont partagées en ces temps difficiles. Votre syndicat est actuellement en pourparlers avec l'ensemble de ses compagnies pour renforcer les protocoles en place afin de lutter contre les variants plus contagieux.

Le SIMC a continué de collaborer avec les représentants du gouvernement en matière de santé publique aux niveaux fédéral, provincial et régional pour faciliter l'accès aux vaccins contre la COVID-19 dans les ports canadiens. Des discussions sont en cours pour encourager les gouvernements à élaborer un plan de vaccination qui répond spécifiquement à la nécessité de reconnaître les marins comme un groupe prioritaire pour les rappels du vaccin, si les responsables de la santé déterminent que des rappels seront nécessaires chaque année. Grâce à nos efforts, le gouvernement a reconnu le rôle essentiel que jouent les marins canadiens dans le soutien des chaînes d'approvisionnement, et nous espérons que si des situations similaires devaient se produire dans l'avenir, le gouvernement serait en meilleure position pour répondre aux besoins de l'industrie afin de garantir que nos effectifs restent en bonne santé et soient en mesure d'exercer leurs fonctions.

SIMC MISES À JOUR DU GROUPE DE TRAVAIL COVID-19



Tout certificat de compétence, qui aurait autrement expiré entre le 1^{er} octobre 2019 et le 15 mars 2020 (mais qui a été prolongé par les précédents Bulletins de la sécurité des navires) est maintenant automatiquement prolongé jusqu'au 30 juin 2021. Tout certificat de compétence, qui aurait autrement expiré entre le 16 mars 2020 et le 30 juin 2021 (mais qui a été prolongé par les précédents Bulletins de la sécurité des navires) restera désormais valable jusqu'à la première des éventualités suivantes : 15 mois après la date d'expiration indiquée au recto du certificat ou le 31 décembre 2021.

Nous encourageons tout marin souhaitant renouveler son certificat de compétence à le faire.

Il vous suffit de suivre ces deux étapes simples :

- Scannez les pages pertinentes de votre livre de décharge et des témoignages signés, le cas échéant.
- Envoyez les renseignements numérisés par courriel au centre d'examen de sécurité et sûreté maritimes de Transports Canada le plus près de chez vous.

Liens sur les bulletins de la sécurité des navires mis à jour par Transports Canada concernant la COVID-19 :

« Mesures temporaires révisées à l'égard des certificats du personnel maritime, des livrets de service, des certificats médicaux maritimes et des services au comptoir » - BSN n° : SSB 04/2021 :

<https://tc.canada.ca/fr/transport-maritime/securite-maritime/bulletins-securite-navires/mesures-temporaires-revisees-egard-brevets-personnel-maritime-livrets-service-certificats-medicaux-maritimes-services-comptoir-bsn-no-04-2021>

« Directives mises à jour concernant la mobilité des marins asymptomatiques et présumés non porteurs de COVID-19* dans le secteur maritime pendant la pandémie de COVID-19 » - BSN n° : 11/2021 :

<https://tc.canada.ca/en/marine-transportation/marine-safety/ship-safety-bulletins/updated-guidelines-respecting-mobility-asymptomatic-presumed-non-covid-19-carrying-seafarers-marine-sector-during-covid-19-pandemic-ssb-no-11-2021>

« Mesures pour atténuer la propagation de la COVID-19 sur les navires à passagers et les ferries » BSN n° : 09/2021 :

<https://tc.canada.ca/en/marine-transportation/marine-safety/ship-safety-bulletins/measures-mitigate-spread-covid-19-passenger-vessels-ferries-ssb-no-08-2021>

SIMC MISES À JOUR DU GROUPE DE TRAVAIL COVID-19



III. Cas COVID-19 sur les navires du SIMC

En date du 28 septembre 2021, la situation à bord était la suivante :

- 0 navires faisaient face à des cas actifs
- 8 navires ayant eu des cas – membres rétablis et de retour au travail
- 26 cas confirmés depuis le début de la pandémie
 - 0 cas actif*
 - 24 cas rétablis
 - 2 décès

Si vous ne vous sentez pas bien, veuillez alerter immédiatement votre supérieur direct et le capitaine du navire afin que les précautions nécessaires soient prises. Il ne s'agit peut-être pas d'une exposition à la COVID-19, mais tous les risques doivent être atténués pour assurer votre santé et votre sécurité et celles du reste de l'équipage. Lorsqu'un cas se produit, le SIMC s'est efforcé de veiller à ce que les membres soient isolés, reçoivent des soins médicaux et bénéficient d'un soutien pour que le processus soit le moins stressant possible.

Si une situation qui survient à bord de votre navire vous semble compromettre votre santé ou votre sécurité (violation des protocoles COVID-19 de la compagnie, manque d'EPI, visiteurs dangereux à bord, etc.), veuillez communiquer ces incidents au délégué syndical de votre navire qui pourra prendre contact avec un responsable local du SIMC. Si la situation exige une attention immédiate, n'hésitez pas à communiquer avec le Syndicat dès que possible.

Puisque le SIMC a maintenant fait face à des cas de COVID-19 à bord de quelques navires, nous recueillons des données et des protocoles sur la base de diverses réponses à des cas positifs afin de partager les meilleures pratiques avec les compagnies et de s'assurer que les protocoles de traitement de la COVID-19 à bord des navires sont à jour et adéquats pour garantir la santé et la sécurité de nos membres, ce qui demeure notre priorité.

IV. Position du SIMC sur les congés à terre

Comme la situation de la COVID-19 évolue rapidement, les informations disponibles sont prises en compte et évaluées chaque jour. Il est évident que l'endroit le plus sûr pour travailler est à bord de votre navire. Nous encourageons vivement les membres à limiter autant que possible les congés à terre et à profiter des systèmes de commande en ligne de la compagnie lorsque cela est possible.

Toutefois, le SIMC reconnaît l'importance des congés à terre, en particulier pour la santé et le bien-être mental des marins. Dans les ports où le risque d'exposition reste relativement faible, le SIMC demeure favorable à l'autorisation d'un congé à terre lorsqu'un membre en fait la demande.

Syndicat international des marins canadiens
200 – 1333, rue St-Jacques, Montréal (Québec) H3C 4K2
T. 514 931-7859 F. 514 931-3667

SIMC MISES À JOUR DU GROUPE DE TRAVAIL COVID-19



Si vous choisissez de débarquer du navire pour prendre un congé à terre, assurez-vous :

- de suivre les protocoles de votre compagnie pour les demandes de congé à terre et réduire le risque d'exposition.
- de porter de l'EPI approprié (masque, gants, etc., selon les besoins)
- de maintenir une bonne hygiène des mains et des voies respiratoires (se laver les mains fréquemment, utiliser un désinfectant pour les mains approuvé par Santé Canada, tousser ou éternuer dans un mouchoir en papier ou à l'intérieur de votre coude. Évitez de vous toucher les yeux, le nez ou la bouche)
- de pratiquer la distanciation physique (rester à au moins 2 m de toute autre personne)
- de limiter les contacts sociaux (éviter les espaces clos, les lieux bondés et les contacts étroits)
- de suivre les directives locales et/ou provinciales en matière de santé publique pour la région que vous visitez.

V. Restrictions relatives aux congés à terre

Le SIMC est enfin heureux d'annoncer qu'à compter du 9 juillet 2021, il n'y aura plus aucune restriction relative aux congés à terre dans les ports du pays. Toutefois, si vous choisissez de débarquer de votre navire, veuillez continuer à suivre les directives de la santé publique, à pratiquer la distanciation sociale et à porter votre EPI afin de vous protéger et d'aider à protéger vos confrères et consoeurs.

* Veuillez garder à l'esprit que certains ports peuvent ne pas accepter les congés à terre en raison de restrictions locales ou provinciales indépendantes de la volonté de quiconque (bulle atlantique, zones restreignant les voyages interrégionaux, etc.).

Note : Cette directive pourrait être modifiée à tout moment pour refléter les informations actualisées publiées par les agences locales de santé publique et à la discrétion du SIMC. Veuillez noter que la situation dans certaines régions est surveillée de près car les cas de COVID-19 sont à la hausse et il se peut que des changements doivent être apportés assez rapidement.

VI. Membres qui sont à la maison ou qui retournent au travail

Veuillez vous assurer de suivre les recommandations de la santé publique et que vous faites tout votre possible pour éviter de vous exposer ou d'exposer votre famille à la COVID-19 lorsque vous êtes à la maison et que vous ne travaillez pas. Si vous prévoyez un retour au travail, ou si vous êtes un marin de relève ou occupez tout autre poste où vous retournez régulièrement chez vous, prenez toutes les mesures qui doivent être prises pour ne pas ramener la COVID-19 sur votre navire et que vous soyez en bonne santé au moment de l'embarquement.

SIMC MISES À JOUR DU GROUPE DE TRAVAIL COVID-19



Le SIMC **recommande** que tous les membres qui reprennent le travail après un congé planifié ou qui rejoignent un navire en tant que relève portent un masque non chirurgical pendant les 14 premiers jours suivant leur retour au navire afin de mieux protéger leurs collègues de toute exposition potentielle à la COVID-19.

Pour plus d'informations sur les masques non chirurgicaux et leur utilisation correcte, consulter le lien suivant :

<https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/publications/maladies-et-affections/covid-19-utilisation-sure-masque-medical-couvre-visage.html>

La plupart des compagnies vous demanderont de remplir un questionnaire COVID-19 au sujet de votre état de santé actuel, de vos contacts et de vos antécédents de voyage avant que vous ne montiez à bord. **Remplissez ce questionnaire en toute honnêteté, faute de quoi vous risquez de mettre en péril la santé de vos collègues. Si votre état de santé change après votre embarquement sur le navire, veuillez prévenir immédiatement un superviseur afin que les précautions nécessaires soient prises pour assurer votre santé et protéger vos confrères et consœurs à bord.**

VII. Questions relatives au transport maritime international

À l'échelle mondiale, la pandémie de COVID-19 continue d'affliger des centaines de milliers de marins travaillant dans le commerce international, qui restent soumis à des restrictions en matière de rapatriements, de congés à terre et d'accès à des soins médicaux.

L'ITF continue de souligner que les marins doivent être prioritaires pour la vaccination dans leur propre pays et que tous les pays devraient donner la priorité aux marins visitant leurs ports, car le transport maritime joue un rôle primordial pour garantir la livraison des marchandises essentielles dans le monde entier. En outre, l'ITF a fait pression pour que les gouvernements abandonnent les droits de brevet sur le développement de vaccins afin de garantir un déploiement plus équitable à l'échelle mondiale. « Ce ne sera pas fini tant que ce ne sera pas fini pour tout le monde ». Alors que la plupart des pays du G20 ont commencé la vaccination de leurs populations avec succès et qu'ils progressent bien, la majorité des pays n'ont toujours pas accès aux vaccins et n'ont pas la capacité de vacciner leurs citoyens, ce qui provoque un énorme écart dans la lutte contre le virus à l'échelle mondiale. Plus le vaccin continue de circuler dans les populations, plus le risque que le virus mute augmente. Et même les populations vaccinées peuvent faire face à des épidémies dangereuses si l'on voit arriver des variants de COVID-19 contre lesquels les vaccins risquent d'être inefficaces.

SIMC MISES À JOUR DU GROUPE DE TRAVAIL COVID-19



L'objectif est que tous les marins puissent être vaccinés dans n'importe quel port où ils peuvent avoir accès à un vaccin universellement disponible et approuvé par l'OMS-GUE afin de garantir qu'ils puissent facilement obtenir une première et une deuxième dose. Ou encore, nous visons à ce que le vaccin J&J à injection unique, qui est ce qui est utilisé pour vacciner la plupart des marins dans des pays comme les États-Unis et Singapour, soit rendu plus largement accessible. Après de nombreuses discussions avec l'ASPC et Santé Canada, les marins étrangers faisant escale dans les ports canadiens ont enfin commencé à avoir accès aux vaccins contre la COVID-19. En effet, de nombreux marins ont reçu leur première dose dans des cliniques sans rendez-vous situées dans les ports de Montréal, de Québec et, plus récemment, d'Halifax. Les centres Mission to Seafarers locaux ont joué un rôle essentiel pour faciliter la vaccination et garantir que les membres d'équipage étrangers aient accès au transport vers/depuis les sites de vaccination. Nous remercions le personnel et les bénévoles de ces centres pour leur travail acharné.

Le SIMC continue de jouer un rôle actif au sein de l'ITF et de travailler de concert avec l'OIT et l'OMI et d'autres forums internationaux. De plus, nous continuons de demander à toutes les nations et les organisations de désigner les marins comme des travailleurs essentiels, de faciliter les changements d'équipage, de donner la priorité aux marins pour la vaccination et de garder les frontières ouvertes pour les travailleurs du secteur maritime qui continuent de faire fonctionner les chaînes d'approvisionnement mondiales tout en faisant face à d'immenses souffrances personnelles. C'en est assez!

Pour obtenir des mises à jour sur la situation, veuillez visiter le site Web de l'ITF :

<https://itfseafarers.org/en>

<https://www.itfglobal.org/en>

<https://www.itfglobal.org/en/news/shipping-industry-launches-vaccine-guide-seafarers>

Le SIMC rappelle à tous ses membres qu'ils doivent respecter la politique en matière de COVID-19 de la compagnie pour laquelle ils travaillent. Les recommandations et les opinions exprimées par le groupe de travail COVID-19 du SIMC peuvent différer de la politique des compagnies.